

Parcs nationaux une simple clarification s'impose selon le CGEDD

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Lundi, 28 Octobre 2013 00:00 -

"Si l'ampleur des transformations engagées par la loi du 14 avril 2006 ne doit pas être sous-évaluée, il serait excessif de parler d'une "crise" des parcs nationaux français, estime le CGEDD dans un rapport publié le 22 octobre. Sans envisager de modification de la loi, l'institution formule près d'une trentaine de recommandations pour en faciliter sa mise en œuvre.

Dans un rapport rendu public ce 22 octobre, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) appelle à une clarification de la politique des parcs nationaux. Ce premier rapport, consacré à l'évaluation de la réforme des parcs nationaux consécutive à la loi du 14 avril 2006, sera complété d'un second volet destiné à approfondir la question des moyens. La loi de 2006 a en effet profondément changé le modèle de fonctionnement des établissements publics des parcs nationaux et instauré un instrument de programmation nouveau, à savoir la charte qui constitue la principale innovation du texte. Un certain nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes, sont apparues dans l'application et la mise en œuvre de ce processus de réforme, en particulier dans les parcs de la Vanoise, du Mercantour et des Cévennes. Pour le CGEDD, il convient toutefois de ne pas surévaluer ces tensions "qui participent des ajustements et des adaptations inévitables pour toute réforme d'envergure". Il serait à cet égard prématuré d'engager une révision de la loi, estime le rapport, qui invite à tabler "sur le sens des responsabilités des élus" pour s'adapter aux nouvelles règles du jeu et trouver des compromis entre des intérêts divergents. La mission estime donc préférable de n'envisager des adaptations de la loi "qu'une fois que toutes les chartes auront, après leur approbation, été effectivement mises en œuvre pendant une durée suffisante". D'autant que ce sont précisément les chartes, "perçues par nombre de collectivités locales comme des documents complexes et malaisés à exploiter", qui focalisent les principales craintes".

[lire la suite](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Parcs nationaux une simple clarification s'impose selon le CGEDD](#)